

PREFET DE l'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE

Service Environnement

Bureau des Risques et des Nuisances

Arrêté préfectoral 2012 PREF/DCSIPC/SIDPC N° 69 du 29 août 2012 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de CORBEIL-ESSONNES

LE PREFET DE L'ESSONNE,

Officier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs;

Vu le décret du 23 décembre 2010 portant nomination de M. Michel FUZEAU, préfet hors cadre, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

Vu l'arrêté préfectoral 2012 PREF/DCSIP/SIDPC n° 61 du 29 août 2012 fixant la liste des communes pour lesquelles l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers,

Vu l'arrêté interpréfectoral 2012-DDT-SE n° 280 du 18 juin 2012 approuvant l'établissement du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de l'Essonne dans les départements du Loiret, de Seine et Marne et de l'Essonne ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la commune de Corbeil-Essonnes et les documents à consulter pour l'information acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet :

ARRÊTE

Article 1

La commune de Corbeil-Essonnes est exposée :

- aux risques naturels d'inondation par débordement de la rivière Essonne;
- aux risques naturels d'inondation par débordement de la rivière Seine.

Le dossier communal d'information sur les risques naturels et technologiques est annexé au présent arrêté.

Article 2

Les documents de référence relatifs aux risques naturels et technologiques auxquels la commune est exposée sont :

- Le Plan de Prévention des Risques Inondation de la Seine approuvé le 20 octobre 2003 par arrêté préfectoral n°2003-PREF.DCL/0375,
- le Plan de Prévention des Risques Inondation de la rivière Essonne, approuvé le 18 juin 2012 par arrêté inter préfectoral 2012-DDT-SE n° 280.

Article 3

Le dossier communal d'information et les documents de référence sont consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie de Corbeil-Essonnes et de la préfecture de l'Essonne.

Article 4

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

Article 5

Le présent arrêté est notifié au maire de la commune de Corbeil-Essonnes et au président de la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Corbeil-Essonnes et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Le dossier est consultable sur le site Internet des services de l'État en l'Essonne : www.essonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-Securite-civile/Information-et-documentation/Information-Acquereurs-Locataires

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'une mention dans le journal Le Parisien.

Article 6

Le Préfet de l'Essonne et le maire de Corbeil-Essonnes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Michel FUZEAU

Fait à Évry, Le Préfet,

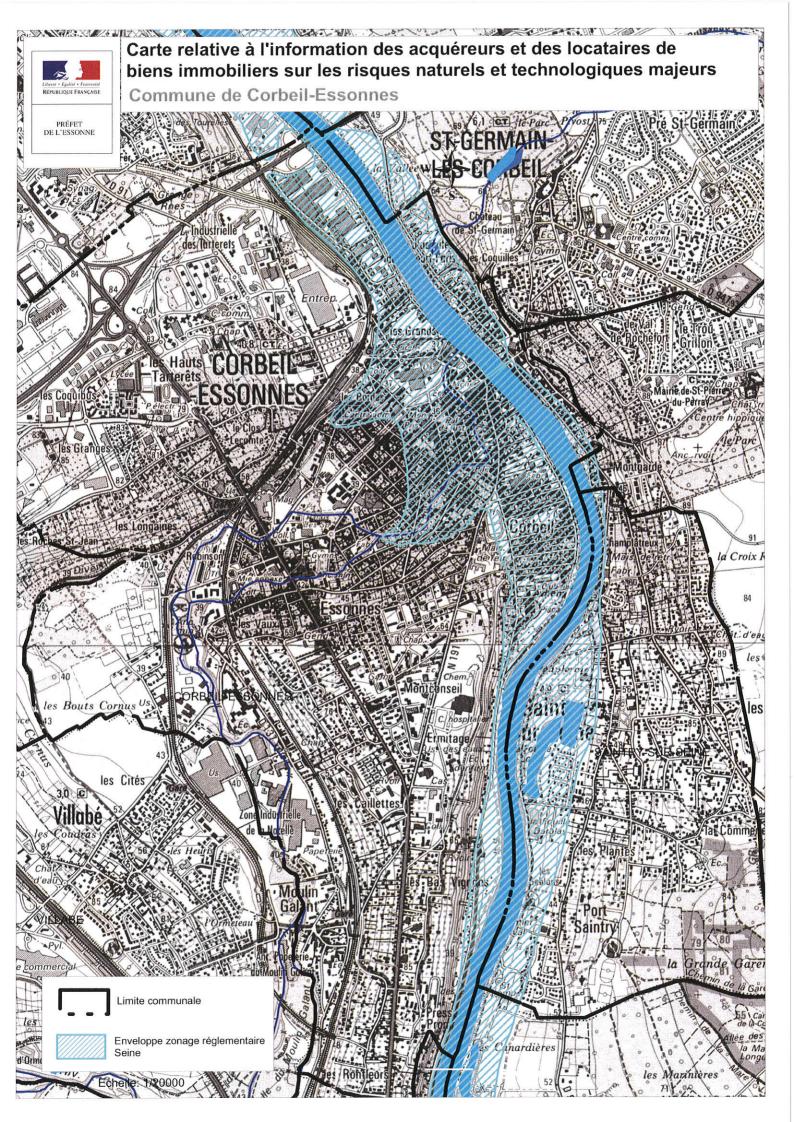


Commune de CORBEIL-ESSONNES

Dossier d'informations sur les risques naturels et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L125-5 du code de l'Environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral				
N° 2012 PREF/DCSIPC/SIDPC		n° 69	du 29/08/2012	
2. Situation de la commune au re	egard d'un ou plusieurs p	olans de préven	tion des risques naturels	prévisibles (PPRn)
La commune est située dans le périmètre d'un PPRn		Oui 🗵	Non 🗌	
Approuvé en	date du 18/06/2012		Aléa Inondation par l'Ess	onne
Approuvé en	date du 20/10/2003		Aléa Inondation par la Se	eine
Les documents de référence	e sont :			
PPRi de la Vallée de l'Essonne		consultation en mairie et en préfecture ⊠		
PPRi de la Seine		consultation en mairie et en préfecture ⊠		
3. Situation de la commune au re	egard d'un plan de préve	ntion des risqu	es technologiques (PPRT))
La commune est située dan	s le périmètre d'un PPRT	Oui 🗌	Non 🗵	
Les documents de référence	e sont :			
4. Situation de la commune au re	egard du zonage règleme	ntaire pour la	prise en compte de la sism	icité
en application de l'article R.563-4 du code de l'environnement relatif à la prévention du risque sismique				
La commune est située dan		zone 5	zone 4 \(\sum \) zone 3 \(\sum \)	zone 2 □ zone 1 ⊠
5 Danielia - Arabeta de Niete	-sité du sissus			
5. Description succincte de l'inte		Faible ⊠	Moyenne ⊠	Forte Très forte
Aléa Inondation par le Soine	d'intensité d'intensité	Faible _	Moyenne ⊠	Forte Très forte
Aléa Inondation par la Seine	d intensite	raible	Woyeline 🔼	Total Trestoral
Observation	Hall I am the second of the second			
Pièces jointes				
6. Cartographie				
extraits de documents ou de dossie	ers nermettant la localisatio	on des immenbl	es au regard des risques en	cours
- Document cartographique délimi				
- Document cartographique délimi	nam les zones exposees au	a risques mond	ation de l'Essointe (1 forma	uAT)





Carte relative à l'Information des Acquéreurs et des Locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs Commune de CORBEIL-ESSONNES

